



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du mercredi 13 juillet 2022

Objet : Modification de la surface à céder dans le cadre de l'acquisition d'une emprise à la SCI Lesia dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI

Date de la convocation : 7 juillet 2022

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de juillet à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur De ZERBI Lisandru à Madame POLISINI Ivana ;
Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur FABIANI François à Madame PIPERI Linda ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur GRASSI Didier ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame FILIPPI Françoise.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/17 en date du 17 décembre 2021 approuvant l'acquisition d'une emprise à la SCI LESIA dans le cadre de la régularisation de la rue Joséphine POGGI ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 11 juillet 2022 ;

Considérant que par délibération en date du 2 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'acquisition d'une emprise de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 appartenant à la SCI LESIA ;

Considérant l'incorporation de cette parcelle à l'assise foncière de la rue Joséphine POGGI ;

Considérant l'approbation de cette acquisition pour un montant de 13 600€ ;

Considérant que le relevé de géomètre nécessaire à l'établissement du document d'arpentage présente une surface à détacher de 831 m² au lieu de 790 m² ;

Considérant que cet élément nous oblige à délibérer à nouveau et nécessite en conséquence d'abroger la délibération du 17 décembre 2021 ;

Considérant que par erreur il a été indiqué que le prix de vente était de 13 600 € ;

Considérant que l'emprise initiale à acquérir ayant été augmentée (831 m² au lieu de 790 m²), le prix de vente est ainsi proposé à 14 305 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Décide** d'abroger la délibération n° 2022/Juin/01/29 du 2 juin 2022 portant acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 13 600€.

Article 2 :

- **Approuve** l'acquisition à la SCI LESIA de 831 m² à détacher de la parcelle BC 84 pour le prix de 14 305€.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.